



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Seize le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, MMES Viviane WINTERRATH, Brigitte GARSI, M. Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, M. Gérard THEIS,

MM. Charles DELION, Emile REICHER, Alain IMMER, Guy KREMER, Justin CONRADT, Mme Jacqueline CARON, MM. Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Guy LANGENFELD, Jacques TORMEN, MMES Marie-Thérèse WEBER, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Francis SULTER, Jean WAGNER, Sisto SILVERIO, Alexis SOUCHON, Mme Nathalie SCHNOERING-BLUM, M. Mathieu PETERMANN, Mme Céline CONTRERAS, M. Roger GREULICH, MMES Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, Maria METEAU, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, M. Benoit STEINMETZ, Mme Linda PLASSIART, M. Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Jean-Marc VACCARO.

<u>Absents avec procuration :</u>	Gérard GUERDER	à	Sandrine TEITGEN
	Nicole CORTESE	à	Guy KREMER
	Christine ACKER	à	Jacqueline CARON
	Alieth FEUVRIER	à	Michel HERGAT
	Edouard CLEMENT	à	Maurice LORENTZ

Absents : Bernard SCHILZ, Elisabeth SPIELMANN,

Date de la convocation : 22 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents : 40
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



21. Objet : Budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne » - Versement d'une subvention d'équilibre - Exercice 2016

Conformément aux articles L2224-1 et L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets annexes de lotissements ou d'aménagement de zones d'activités et ceux retraçant l'exploitation du domaine privé de la collectivité (location immobilière, atelier-relais, etc...) ne sont pas des budgets SPIC. Ils peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour

l'usager qui seraient constitutifs de libéralités, et à condition que cela n'entraîne pas une méconnaissance des règles afférentes aux interventions économiques des collectivités territoriales.

Les comptes définitifs du budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne » 2016 font apparaître la balance suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 17 096,00 €

Recettes : 8 043,70 €

Déficit : 109 052,30 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 507 160,00 €

Recettes : 348 000,00 €

Déficit : 159 160,00 €

Déficit cumulé : 268 212,30 €

Considérant que le budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne » ne dispose pas de recettes disponibles pour couvrir le déficit 2015,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil Communautaire,

- de procéder au versement sur l'exercice 2016 d'une subvention d'équilibre du budget principal de la CCCE d'un montant de 268 212,30 € au budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne » correspondant au déficit de l'exercice.

- le montant de cette subvention d'équilibre est repris au compte :

657363 en dépenses de fonctionnement du budget principal,

7477 en recettes de fonctionnement du budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne ».

Cette subvention d'équilibre se limitera à couvrir le déficit réel constaté et en aucun cas n'impactera les tarifs des repas servis qui s'inscrivent dans un champ concurrentiel.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 13 avril 2016

Le Président,
Michel PAQUET

Transmis au Contrôle de Légalité à Thionville

Le